



**Ville de Giromagny**

**Réunion de quartier du 13 mars 2025 à 20 h**

**Quartier : SAINT-PIERRE**

### Compte rendu

Elus présents : M. le Maire : Christian Coddet, Marie-Noëlle Marline, Jean-Louis Salort, Patricia Vuillaumié.  
Secrétaire de séance : Marie-Noëlle Marline.  
Huit riverains sont présents.

Remerciements : pour la réfection du muret de la petite fontaine rue Saint Pierre, endommagé depuis Noël 2023 ainsi que pour la pose d'un grillage neuf au niveau du canal de l'allée du Canal. L'ensemble des riverains présents remercient pour le marquage de la ligne continue rue Saint-Pierre, section «ex boulangerie Pochard/ex-trésorerie». La ligne continue est bien respectée et a permis de réduire la vitesse. Félicitations à M. le Maire pour le changement de Giromagny.

M. Rousseau constate qu'environ 500 véhicules transitent chaque jour par la rue Saint-Pierre. Il s'agirait principalement des habitants de Lepuix empruntant cet itinéraire pour se rendre à l'Intermarché, au collège, etc., avec des accélérations dans la rue des Casernes. « *La rue Saint-Pierre est ainsi devenue un véritable boulevard* »

Les riverains demandent le marquage d'une bande blanche sur un côté de route (section entre DFL et cimetière protestant) délimitant ainsi une zone piétonnière afin de sécuriser les piétons.

Il est demandé que la rue soit mise en sens interdit, « sauf riverains ». M. le Maire souligne qu'il est difficile de réserver cet accès uniquement aux résidents.

*M. le Maire propose l'installation d'une écluse. Après discussion, le traçage d'une ligne blanche avec quilles pour sécuriser les piétons sera mis à l'étude et réalisé si possible aux beaux jours.*

Une demande récurrente concerne la suppression de la première place de stationnement située contre le talus de l'ex-trésorerie. M. le Maire explique qu'il ne considère pas cela comme une bonne idée, car plus la voie de circulation est dégagée, plus la vitesse risque d'augmenter.

*Après diverses concertations M. le Maire propose de déplacer le panneau STOP situé en haut de la rue des Casernes (vers le Pump track) et de le repositionner quelques mètres plus loin, sur cette même intersection mais sur la rue Saint-Pierre. La priorité serait ainsi accordée aux véhicules provenant de la rue des Casernes et ralentirait ainsi la vitesse dans la rue Saint-Pierre.*

Des interrogations se posent sur le fait de limiter toute la ville à vitesse de 30km/h. Certaines portions pourraient semble-t-il être limitées à 50 km/h.

*M. le Maire indique que cette situation est effectivement problématique mais qu'il n'y a pas de solution simple. Faire varier la vitesse selon les secteurs impose la mise en place d'un grand nombre de panneaux et soumet l'automobiliste à un interrogation constante sur la limitation dans la zone où il se trouve. Par ailleurs, au-delà des conditions de sécurité, la réduction de la vitesse à 30 km/h permet une forte réduction du bruit des véhicules.*

Il a été constaté que de nombreux cyclistes empruntent la rue des Sources, côté rue Saint-Pierre, bien qu'elle soit en sens interdit à tout véhicule. Il est donc demandé de renforcer la signalisation d'interdiction aux cyclistes.

M. le Maire se demande s'il ne serait pas plus judicieux d'autoriser la circulation des cyclistes dans les 2 sens compte tenu de la géographie des lieux, une pratique déjà en cours dans de nombreux sens uniques et qui permet aussi de réduire la vitesse des automobiles dans le « sens unique ».

Est-ce que les gendarmes sortent souvent sur le terrain ?

*M. le Maire répond que, malheureusement, les gendarmes se trouvent plus souvent à la caserne qu'en extérieur. Une convention a été signée entre la gendarmerie et la mairie afin que des patrouilles soient organisées avec le renfort du garde champêtre en effectif supplémentaire. Cependant, il s'avère que, dans la réalité, cela est difficile à mettre en œuvre.*

La fontaine de la Saint Pierre située au niveau de la rue Sainte Barbe ne se remplit plus correctement. Seul le 1<sup>er</sup> bassin est rempli. Il y a-t-il une fuite au niveau du 1<sup>er</sup> bassin ?

Il est difficile de manœuvrer pour se garer au niveau de la place des Mineurs, il est demandé de supprimer quelques « barrières » à hauteur de la fleuriste.

*La raison d'être de ces barrières est de permettre un accès aux riverains de la place. M. le Maire encourage les automobilistes à se garer place de Gaulle. C'est beaucoup plus facile et rapide et il n'y a que quelques pas à faire.*

Il est constaté que les trottoirs non biseautés ne facilitent pas les manœuvres pour le stationnement.

*C'est vrai mais il s'agit d'un parti pris de l'architecte du projet qui se justifie par des considérations d'esthétique et de place disponible..*

Place des Mineurs, pourquoi une grande passerelle sera installée à côté de la petite ?

*M. le Maire répond que le projet d'aménagement donnera plus de visibilité sur la géographie du centre ville. L'idée est de faire prendre conscience aux automobilistes qu'il y a un vaste espace de stationnement facile à moins d'une minute du centre. Le nouvel aménagement donnera en plus un accès à la rivière avec des gradins ce qui renforcera la convivialité de la place des Mineurs.*

Il manque une place PMR le long du faubourg de Belfort.

*M. le Maire répond que techniquement ce n'est pas possible à cause des impératifs réglementaires de dimensions à respecter lors de la création d'un trottoir et de places de stationnement « handicapés ».*

Des branches tombent du grand tilleul de la rue des Casernes.

*M. le Maire répond que les dates d'autorisation d'intervention sur les végétaux sont dépassées. Cette situation sera prise en compte pour la saison prochaine.*

Un élagage a été fait devant la ex discothèque, les branches sont restées contre le grillage qui se déforme.

*M. le Maire pense que cette situation est transitoire. Elle fera l'objet d'une vérification.*

La discothèque est-elle toujours à vendre ?

*M. le Maire répond que oui. Plusieurs aménageurs ont été approchés. La société IDEHA travaille actuellement sur le sujet et pourrait nous proposer un projet à l'automne. Les orientations et les demandes actuelles s'orientent plutôt vers des logements seniors.*

Il est constaté que la construction en remplacement du hangar incendié rue Saint Pierre semble plus haute que précédemment. Est-ce légal ?

*M. le Maire répond qu'à priori le permis de construire a été respecté.*

L'éclairage public rue des Casernes (et ailleurs) va-t-il être rétabli ?

*M. le Maire répond que les services doivent attendre le rapport de l'expert pour débiter les travaux. Le coût estimé du vol de câbles sur l'ensemble de la commune est de 60 000 euros ce qui oblige à un minimum de précautions vis-à-vis de notre assureur.*

Par ailleurs il est prévu d'installer un nouveau lampadaire en haut de la rue des Casernes, au niveau du Pumptrack.

La borne Bio déchets de la rue des Casernes est pleines et sale surtout les Week end et ceci depuis la période de Noël.

M. le Maire répond que le SMICTOM relève en principe les bornes à biodéchets tous les lundis. Au vu de la situation il sera demandé une borne supplémentaire au point de la rue des Casernes.

Il y a-t-il un projet de rénover la rue des Sources qui est en très mauvais état ?

M. le Maire répond que cette situation est largement due aux interventions des concessionnaires de réseau qui restent difficiles à maîtriser. Il ne sera probablement pas possible de refaire totalement cette rue dans l'immédiat mais elle fera partie du programme courant d'entretien qui sera effectué en mai/juin.

Le mur mitoyen de M.Comparois /commune, rue Saint Pierre, menace de s'effondrer. Monsieur Comparois a déjà largement tenté de le consolider mais cette tâche lui est à présent difficile. La commune pourrait-elle le consolider avant l'effondrement par exemple avec la pose d'un renfort métallique sous la couverture ?

M. le Maire a bien noté cette situation qui se répète pour de nombreux autres murs en pierre et pose un problème à la ville car les interventions sur ce type d'ouvrage sont très coûteuses et difficiles faute de maçons qualifiés. Les services technique seront dépêchés sur place pour voir ce qu'il est possible de faire.

Une nouvelle plaque remplace celle volée au quartier des Moraines, seulement, il est écrit Rue des Moraines. Pourquoi ?

Réponse : Il y a eu une erreur au moment de la commande, une nouvelle plaque sera installée pour le quartier.

## DEMANDES

RUE des CASERNES	Le Pump Track n'est pas sécurisé. Besoin de barrières de protection entre le circuit et la route.
	Manque un lampadaire éclairage public en haut de la rue. Au niveau Pum track. (Demande 2024)
	Elaguer le grand tilleul, des branches tombent.
	Faire enlever un tas de branches mortes posées contre le grillage de la discothèque.
	Demande d'une borne bio déchets supplémentaire
Rue SAINT-PIERRE	
	Section DFL/ Cimetière « protestant » : Marquage d'une ligne blanche sur un coté de la route pour créer une partie piétonnière sécurisée.
	Le mur mitoyen de M.Comparois est en très mauvais état. Consolider les chapeaux et installer une barre de fer avec ciment.
	Revoir l'étanchéité de la fontaine de la rue Saint Pierre (celle au niveau de la rue Sainte Barbe) : les deuxième et troisième bassins ne se remplissent plus.
Rue des SOURCES	A mettre au programme de réfection de voiries
	Etudier la situation des cyclistes qui ne respectent pas le sens interdit.
	A l'entrée de la rue des sources, côté rue du Rosemont, une plaque Télécom n'est pas en place
Quartier des Moraines	La nouvelle plaque de rue inscrite « rue des Moraines » est à remplacer par « Quartier des Moraines »
Allée sainte-Barbe	Des pierres se détachent du mur de soutènement au

	niveau de la maison « Simon » située au-dessus, rue Saint Pierre
Rue de la Savoureuse	
	Le panneau « sans interdit » au niveau du n°13 est vieillot, le changer par un modèle plus récent.
	Trou en formation, au niveau d'un regard devant le n°3
	L'écoulement de l'eau pluviale (avant la bouche d'avalement) est obstrué par de la terre et des graviers. L'eau ne peut plus passer. Problème récurrent.

Fin de la réunion à 21h30. Les discussions se poursuivent autour du verre de l'amitié.